Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAOTIENNE

Que sont devenus les manifestants du mois d'octobre ?

index AI : ASA 26/004/00

•

ÉFAI

•

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : ASA 26/004/00

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, le 31 mai 2000

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAOTIENNE
Que sont devenus les manifestants du mois d'octobre ?

Résumé

*

Le 26 octobre 1999, un groupe de jeunes gens s'est rassemblé à Vientiane, capitale du Laos, dans l'intention de manifester pacifiquement en faveur d'un changement politique au niveau national. Ils ont immédiatement été entourés par la police, qui a procédé à au moins cinq arrestations. Les cinq personnes interpellées faisaient partie du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie, fondé début 1998. Les groupes d'opposition sont interdits en République démocratique populaire laotienne, et la liberté d'expression et d'association est sévèrement limitée. Bien que de nombreux témoins aient assisté à la scène, les autorités laotiennes ont démenti qu'une manifestation ait été en préparation et que des arrestations aient eu lieu. On est sans nouvelles des cinq personnes interpellées.

Amnesty International est inquiète au sujet de la sécurité de Thongpaseuth Keuakoun, de Kamphouvieng Sisaath, de Seng-Aloun Phengphanh, de Bouavanh Chanhmanivong et de Keochay, qui sont menacés de torture et de mauvais traitements dans les prisons laotiennes. L'Organisation demande aux

* *La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni, sous le titre* LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC The October Protestors: Where Are They? *Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – juin 2000.*
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : http://efai.i-france.com

autorités laotiennes de fournir des informations concernant le sort réservé à ces cinq hommes et de veiller à ce qu'ils bénéficient, durant leur détention, d'un traitement humain excluant tout acte de torture et tout châtiment cruel, inhumain ou dégradant. Si Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay se trouvent toujours en détention au seul motif qu'ils appartiennent au Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie, Amnesty International estime qu'ils sont des prisonniers d'opinion, qui doivent être libérés immédiatement et sans condition.

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : ASA 26/004/00

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, le 31 mai 2000

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAOTIENNE
Que sont devenus les manifestants du mois d'octobre ?

SOMMAIRE

Introduction *page 2*

Historique *page 2*

Genèse de la manifestation *page 3*

Entretien avec Amnesty International *page 4*

L'organisation de la manifestation *page 4*

Les conditions de détention *page 6*

La réaction des autorités laotiennes *page 7*

Recommandations *page 8*

Introduction

Dans la matinée du 26 octobre 1999 a eu lieu une manifestation sans précédent. Un groupe d'une trentaine de jeunes gens s'est rassemblé à Vientiane, capitale de la République démocratique populaire laotienne, et a tenté de dérouler des affiches sur lesquelles figuraient des appels à un changement politique au Laos. Avant même qu'ils aient eu le temps de brandir leurs affiches devant les yeux du public, les manifestants ont été entourés par des policiers, qui ont procédé à au moins cinq arrestations. La grande fête annuelle du Bateau battait son plein et une foule joyeuse avait envahi les rues de la capitale en ce jour férié. Un certain nombre de personnes qui avaient initialement eu l'intention de se joindre aux manifestants se sont empressées de se fondre dans la foule des badauds. Le Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie, à l'origine de cette manifestation avortée, a ainsi été écrasé avant même d'avoir eu l'occasion de formuler ses idées. Thongpaseuth Keuakoun, qui avait fondé le groupe en février 1998, faisait partie des personnes interpellées. On ignore ce que sont devenus cet homme et au moins quatre de ses compagnons. Les autorités laotiennes nient jusqu'à la tentative de manifestation, malgré les témoignages de personnes ayant assisté à la scène à Vientiane. Amnesty International, qui a reçu des informations crédibles faisant état d'actes de torture et de mauvais traitements dans les prisons laotiennes, est inquiète au sujet de la sécurité de Thongpaseuth Keuakoun, de Kamphouvieng Sisaath, de Seng-Aloun Phengphanh, de Bouavanh Chanhmanivong et de Keochay. Si ces cinq hommes se trouvent toujours en détention uniquement en raison de leur engagement au sein du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie, Amnesty International estime qu'ils sont des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et sans condition.

Historique

Le Laos est un pays très pauvre, qui était classé en 1998 au 136e rang mondial par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Une part importante de la population n'a pas accès à l'enseignement ni aux services de santé et l'espérance de vie est beaucoup plus faible que dans les pays développés. Cet ancien protectorat français a accédé à l'indépendance en 1954. Le conflit qui a ensuite opposé les forces communistes du Pathet Lao aux forces armées du gouvernement royal du Laos a pris fin avec le cessez-le-feu de février 1973. Un gouvernement provisoire d'union nationale a été mis en place en avril 1974 et la République démocratique populaire laotienne a été proclamée le 2 décembre 1975. Des dizaines de milliers de personnes ont été placées en détention pour « rééducation », sans inculpation ni jugement, dans des conditions déplorables et dans certains cas pendant plus de dix ans. Certaines sont mortes en détention

(sans qu'on puisse évaluer le nombre de décès) et des informations non confirmées ont fait état d'homicides illégaux de détenus, notamment de membres de l'ancienne famille royale. Par ailleurs, plusieurs dizaines de milliers de Laotiens se

sont réfugiés à l'étranger.

La tentative du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie d'organiser une manifestation le 26 octobre 1999 était remarquable, dans la mesure où aucune manifestation de ce genre n'a été autorisée dans ce pays depuis la proclamation de la République démocratique populaire laotienne. Le gouvernement laotien limite de façon draconienne les droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le Parti populaire révolutionnaire laotien, parti communiste contrôlant le gouvernement, est le seul parti politique légal au Laos. Aucune opposition n'est tolérée, y compris sous forme de réunions publiques pacifiques. L'État contrôle les institutions telles que les médias, les organisations religieuses et les syndicats. Il n'existe aucune organisation non gouvernementale laotienne indépendante et les observateurs internationaux des droits humains ne sont pas autorisés à se rendre dans le pays. La République démocratique populaire laotienne n'a ni signé ni ratifié plusieurs traités internationaux fondamentaux en matière de droits humains, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La République démocratique populaire laotienne est néanmoins membre des Nations unies et doit par conséquent accepter les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose notamment que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (article 5), que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression » (article 19) et que « toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques » (article 20).

En 1990, trois hommes qui avaient occupé des fonctions élevées au sein du gouvernement et du Parti populaire révolutionnaire laotien ont écrit au chef de l'État de l'époque et à divers dirigeants gouvernementaux pour réclamer des changements pacifiques dans le pays. Ces trois hommes – Thongsouk Saysangkhi, Latsami Khamphoui et Feng Sakchittapong – ont été arrêtés et placés en détention sans jugement pendant deux ans, avant d'être condamnés à quatorze années d'emprisonnement à l'issue d'un procès non équitable. Détenu dans des conditions épouvantables dans un camp isolé dans le nord du pays, Thongsouk Saysangkhi est mort en février 1998, après que les autorités eurent refusé de lui fournir les soins médicaux que son état nécessitait. Les appels lancés aux pouvoirs publics laotiens pour qu'ils libèrent Thongsouk Saysangkhi pour des raisons humanitaires ont été ignorés et les autorités ont même refusé pendant plusieurs semaines de confirmer le décès à la famille. C'est dans ce contexte de difficultés économiques et d'absence de libertés fondamentales que le Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie a été créé et a tenté de faire entendre sa voix.

Genèse de la manifestation

Père de sept enfants, Thongpaseuth Keuakoun est âgé de trente-neuf ans. Il a fait des études à l'université de Vientiane, mais il n'a pas pu les terminer, faute d'argent. Au moment de son arrestation, il vivait dans la misère et travaillait comme marchand ambulant pour faire vivre sa famille. Début 1998, Thongpaseuth Keuakoun a décidé de former un groupe réunissant des personnes partageant les mêmes préoccupations que lui en matière d'aide sociale, notamment concernant l'accès aux soins et la gratuité de l'enseignement. Il a ainsi réuni autour de lui un certain nombre de jeunes agissant clandestinement en raison des restrictions gouvernementales relatives à la liberté d'expression et d'association. Pendant sa première année d'existence, le groupe a apparemment peu agi, ses membres se bornant à constater que les conditions de vie au Laos étaient très difficiles et que le gouvernement devait, à leur avis, aider davantage la population. En décembre 1999, une personne a déclaré à Amnesty International à propos des objectifs initiaux du groupe :

« Nous voulions simplement demander au gouvernement d'écouter les gens. Nous ne voulions pas provoquer des violences ni causer des problèmes aux autorités [1]. »

Une autre a déclaré :
« Les gens n'ont aucune possibilité de faire évoluer les idées et le gouvernement n'aide pas la population dans le domaine de l'enseignement. De plus, les impôts sont très élevés, alors que les services de santé publique sont médiocres

1. *Entretien avec Amnesty International, décembre 1999*

[2]. »

Entretien avec Amnesty International, décembre 1999

En 1998, le groupe n'était apparemment qu'un ensemble informel d'individus unis par une inquiétude commune concernant la suite de leurs études. Nombre de ceux qui avaient été invités par Thongpaseuth Keuakoun à se joindre au groupe n'avaient en réalité eu aucun contact avec celui-ci depuis qu'ils avaient manifesté leur intérêt. Ce n'est qu'au début de l'année 1999 que le groupe s'est transformé en un mouvement plus cohérent et a commencé à se réunir régulièrement dans divers lieux de Vientiane tenus secrets. La majorité des personnes présentes à ces réunions étaient des étudiants ou d'anciens étudiants qui, comme Thongpaseuth Keuakoun, n'avaient pas pu terminer leurs études faute d'argent. C'est au cours de ces réunions, en 1999, que l'idée d'organiser une manifestation publique a germé et a reçu l'agrément des participants. S'inspirant apparemment de ce qu'ils avaient appris de diverses sources internationales au sujet de la pratique des manifestations publiques en faveur de la démocratie et du changement politique, en particulier de la campagne menée par des étudiants birmans en faveur de l'instauration de la démocratie, le groupe a élargi ses revendications, passant de préoccupations sociales élémentaires à une plate-forme politique plus large. Un premier projet portant sur l'organisation d'une manifestation le 9 septembre 1999 (9.9.99) a été différé, le groupe ayant appris que des étudiants birmans en Thaïlande avaient déjà prévu une action publique ce jour-là et craignant que cette action ne monopolise l'attention des médias.

[2]. *Entretien avec Amnesty International, décembre 1999*

L'organisation de la manifestation

Thongpaseuth Keuakoun et ses partisans n'avaient aucune expérience pour lancer ou organiser une manifestation publique. Ce genre d'activité ne fait pas partie du quotidien de la population de la République démocratique populaire laotienne. Les recherches menées par Amnesty International sur les origines et l'organisation du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie ont montré que des personnes habitant hors du Laos ont commencé à s'investir dans les activités du groupe vers la mi-99. Il ne fait guère de doute que le groupe est né d'une initiative purement intérieure et que tous les membres de la première heure étaient des citoyens laotiens qui n'avaient jamais mis les pieds à l'étranger. Par la suite, le groupe a attiré plusieurs personnes ayant séjourné à l'étranger, qui avaient des idées nouvelles sur la manière d'exprimer le mécontentement ressenti par les membres à l'égard des conditions sociales prévalant dans le pays. Le groupe est alors devenu plus structuré et les personnes qui étaient présentes depuis le début se sont vu attribuer des responsabilités (fabrication des affiches et des banderoles, recrutement de participants à la future manifestation, organisation des transports le jour J, etc.). Le groupe a produit plusieurs affiches, en lao et en anglais, avec les slogans « La liberté pour le Laos » et « La démocratie et la paix pour le pays au XXIe siècle ». Des tracts ont également été tapés à la machine, dans lesquels le groupe définissait ses objectifs, qui sont entre autres l'établissement d'une démocratie multipartite au Laos, l'organisation d'élections libres et équitables ainsi que la libération des prisonniers politiques.

Les préparatifs de la manifestation publique ont eu lieu au cours des semaines qui ont précédé le 26 octobre 1999. Un grand nombre de gens étaient apparemment désireux de se joindre à la manifestation et il a été décidé que les participants se rassembleraient en petits groupes, le long de l'itinéraire prévu, à Vientiane. Ces groupes devaient progressivement se rejoindre à mesure qu'ils progresseraient le long d'un des grands axes de la capitale vers le monument de Vientiane, un arc de triomphe de style européen (voir la carte en annexe). Une personne a emprunté un véhicule pour aller chercher des sympathisants à divers points de ralliement de la capitale. En raison de l'affluence provoquée par la fête du Bateau, de nombreux véhicules sillonnaient les rues de la capitale et celui du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie n'a pas attiré particulièrement l'attention. Les manifestants se sont rassemblés en petits groupes dans des lieux définis à l'avance, le long du trajet envisagé, se tenant prêts à participer à la manifestation prévue pour 11 heures du matin. À 10 h 45, les 30 personnes composant le premier groupe, rassemblées juste à côté du fleuve où se déroulait les courses de bateaux, ont commencé à dérouler leurs affiches en vue de la manifestation. La police est arrivée presque immédiatement sur les lieux et a arrêté cinq personnes au moins : Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay. On pense que la plupart des personnes rassemblées à ce point de départ de la manifestation

ont été interpellées, mais Amnesty International ignore leurs noms. Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay faisaient tous partie du comité d'organisation de la manifestation.

Pendant que la police encerclait ce premier groupe de manifestants, plusieurs sympathisants sont partis avertir les personnes qui attendaient plus loin, le long du trajet prévu. Une personne présente ce jour-là a fait la déclaration suivante à Amnesty International :

« J'étais l'un des participants à la manifestation du 26 octobre 1999. Nous étions cinq dans mon groupe. Nous ne nous connaissions pas. Quelqu'un est venu nous avertir que Thongpaseuth avait été arrêté et nous sommes tous partis en courant. Après que les membres du groupe de Thongpaseuth eurent été empêchés de manifester, un deuxième groupe a tenté de prendre la relève. Mais les policiers ont essayé de les diriger vers le lieu des festivités, en faisant leur possible pour que les gens ne voient rien. Ils avaient peur que si les gens s'apercevaient de quelque chose, certains soient tentés de se joindre au groupe. Les autorités étaient inquiètes en raison de la présence de nombreux étrangers venus assister à la fête, qui risquaient d'être témoins de ce qui se passait. La police voulait nous arrêter avant que nous puissions brandir nos affiches

[3]. »

Amnesty International estime que, dans la confusion qui a suivi l'étouffement de la manifestation, des dizaines, voire des centaines de personnes, ont été soit arrêtées, soit convoquées pour interrogatoire par la police de Vientiane, y compris des proches d'organisateurs présumés de la manifestation. Un individu qui avait essayé de se joindre à la manifestation a raconté à Amnesty International qu'après l'échec de l'opération, il était rentré chez lui, puis était retourné normalement en cours à l'université après les congés. C'est seulement en arrivant à l'université qu'il avait pris conscience du nombre d'arrestations qui avaient eu lieu. Les étudiants dont les parents travaillaient dans l'administration gouvernementale parlaient du nombre de leurs camarades arrêtés pendant les festivités, affirmant que la police continuait de rechercher d'autres suspects. Un autre étudiant a dit à Amnesty International que lorsqu'il avait regagné

après ses cours la chambre qu'il louait, son propriétaire lui avait dit que la police était passée. Il lui avait également demandé pourquoi les policiers étaient à sa recherche. C'est alors que cet étudiant avait compris qu'il était soupçonné.

[3]. Entretien avec Amnesty International, décembre 1999

Les conditions de détention

Aucune information concrète n'a été fournie sur le sort réservé à Thongpaseuth Keuakoun (trente-neuf ans), Kamphouvieng Sisaath (trente-neuf ans), Seng-Aloun Phengphanh (vingt-huit ans), Bouavanh Chanhmanivong (trente-neuf ans) et Keochay (trente-quatre ans) depuis leur arrestation. On sait cependant que le traitement réservé au Laos aux détenus, tant politiques que de droit commun, est souvent très dur.

Lorsqu'une personne est arrêtée au Laos, elle est généralement conduite au poste de police pour y subir un premier interrogatoire. Les recherches d'Amnesty International concernant le traitement des détenus en garde à vue au Laos sont nécessairement limitées, puisque l'Organisation n'est pas autorisée à se rendre dans ce pays. Un certain nombre d'entretiens conduits récemment avec des parents de personnes se trouvant en détention au Laos confirment toutefois que la torture et les mauvais traitements sont très répandus dans les postes de police. Une personne a raconté ce qu'il était arrivé à l'un de ses proches, arrêté pour une infraction de droit commun :

« Il a été conduit au poste de police de That Dam [quartier de Vientiane]. Un ami à lui parti le chercher a vu la police en train de le battre et de le frapper à coups de pied et de poing. Si vous refusez d'avouer, ils vous frappent. C'est bien connu. Les innocents passent aux « aveux » sous l'effet de la douleur. Notre famille n'a pas été autorisée à le voir pendant plusieurs semaines. Quand il a été transféré à Samkhe [principale prison de Vientiane], nous avons réussi à le voir, trois mois après son arrestation. Il n'a rien osé dire, mais il était très maigre et avait un hématome sur le visage, une dent cassée et les lèvres tuméfiées

[4]. »

Il est probable que Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay soient toujours en détention, vraisemblablement dans la prison de Samkhe. Lorsque Thongsouk Saysangkhi, Latsami Khamphoui et Feng Sakchittapong, tous trois anciens membres du parti au pouvoir, ont été emprisonnés sans jugement à Samkhe, entre 1990 et 1992, ils ont été placés dans des cellules d'isolement et n'ont pas pu bénéficier de soins médicaux appropriés. Ils n'ont pas non plus eu le droit de consulter un avocat. Amnesty International sait que les délinquants de droit commun sont souvent placés à l'isolement dans la prison de Samkhe. Elle craint que les cinq hommes (comme peut-être d'autres membres du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie inconnus de notre organisation) ne soient détenus dans des conditions s'apparentant à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Il est arrivé que des prisonniers d'opinion détenus ailleurs dans le pays soient laissés aux fers ou dans

4. Entretien avec Amnesty International, mars 2000

un carcan vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ne reçoivent pas de nourriture ni de soins médicaux suffisants, n'aient pas le droit de rencontrer leur famille et restent enfermés en permanence dans le noir.

La réaction des autorités laotiennes

Des articles mentionnant la manifestation avortée et les arrestations qui l'ont suivie ont été publiés en Thaïlande, dans le quotidien en langue anglaise The Nation

[5] 5. Malgré les informations détaillées publiées par ce journal, les autorités laotiennes se sont empressées de démentir toute tentative de manifestation. Des dépêches[6] en date du 5 novembre 1999 citaient un porte-parole du ministère laotien des Affaires étrangères, qui affirmait une nouvelle fois qu'il ne s'était rien passé. « *J'ai soigneusement vérifié les informations et je peux vous assurer qu'il n'y a eu ni manifestation ni arrestation ces quinze derniers jours,* aurait déclaré le porte-parole. *Il est possible que certaines personnes ivres en soient venues aux mains ou aient fait un peu de bruit, ce qui a pu faire croire à des visiteurs de passage à Vientiane qu'une manifestation était en cours.* »

Amnesty International a interviewé des témoins qui ont assisté à la tentative de manifestation et qui ont participé à sa préparation. L'existence du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie ne fait aucun doute. Il est également certain que ce mouvement a essayé, le 26 octobre 1999, d'organiser à Vientiane une manifestation pacifique pour faire connaître les convictions politiques non violentes de ses membres. Amnesty International estime qu'au moins cinq hommes sont en détention depuis cette tentative de manifestation. L'Organisation pense que ces détenus risquent d'être torturés et maltraités, et qu'ils ne peuvent jouir de leurs droits fondamentaux consistant à voir leur famille, recevoir des soins médicaux appropriés et s'entretenir avec l'avocat de leur choix. Les risques de torture et de mauvais traitements augmentent considérablement lorsque les prisonniers sont détenus au secret et Amnesty International est inquiète pour la sécurité de Thongpaseuth Keuakoun, de Kamphouvieng Sisaath, de Seng-Aloun Phengphanh, de Bouavanh Chanhmanivong et de Keochay, dont l'arrestation et la détention n'ont pas été reconnues par les autorités laotiennes, alors que de nombreuses personnes en ont été témoins. Les observateurs indépendants des droits humains n'ont pas le droit de se rendre en République démocratique populaire laotienne et les groupes de défense des droits humains sont interdits dans le pays. Les détenus ne peuvent consulter l'avocat de leur choix et passent souvent des années en prison sans jugement. Il n'existe aucun système d'aide juridique

5. Voir les articles parus les 3 et 4 novembre 1999

6. Reuters, 5 novembre 1999

permettant à une personne qui n'a pas les moyens de payer un avocat de bénéficier des services d'un avocat commis d'office. Une personne dont l'un des proches se trouve en prison au Laos a déclaré à Amnesty International :

« Les gens ne savent même pas ce qu'est un tribunal ni où il se trouve. Quand on vous arrête, vous allez en prison, sauf si vous avez de l'argent. Si vous avez de l'argent, cela change beaucoup de choses. La libération sous caution est réservée aux gens qui ont beaucoup d'argent ou aux proches de personnes haut placées [7]. »

Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay pourraient rester pendant des mois en détention non reconnue, sans même être inculpés d'une infraction prévue par le Code pénal. Latsami Khamphoui, Feng Sakchittapong et feu Thongsouk Saysangkhi, anciens membres du parti au pouvoir, sont restés en détention provisoire pendant deux ans, sans inculpation, ce qui était contraire aux normes internationales et à la législation laotienne.

Recommandations

Par le passé, Amnesty International a lancé de nombreux appels aux autorités laotiennes en faveur de prisonniers d'opinion, notamment de Latsami Khamphoui, de Feng Sakchittapong et de feu Thongsouk Saysangkhi. Ces appels sont presque tous restés sans réponse. Les autorités laotiennes affirment publiquement qu'il n'y a pas de prisonniers politiques au Laos et que seuls sont emprisonnés des individus coupables d'avoir enfreint la loi laotienne. Or, le Code pénal laotien sanctionne l'exercice de certains droits fondamentaux, comme le droit d'association et de rassemblement pacifiques et le droit à la liberté d'expression. Dans un tel cadre juridique, quiconque cherche à exprimer des idées en opposition avec la politique officielle du gouvernement risque d'être arrêté et emprisonné dans des conditions souvent effroyables.

Plus de six mois se sont écoulés depuis l'arrestation à Vientiane de Thongpaseuth Keuakoun, de Kamphouvieng Sisaath, de Seng-Aloun Phengphanh, de Bouavanh Chanhmanivong et de Keochay. Amnesty International demande aux autorités laotiennes :

- de faire la lumière sur le sort réservé à Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay ;
- de libérer immédiatement et sans condition ces cinq hommes, s'il s'avère qu'ils sont détenus uniquement pour avoir participé à la manifestation pacifique du 26 octobre 1999 ou en raison de leurs liens avec le Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie ;

7. Entretien avec Amnesty International, mars 2000

- de veiller, tant qu'ils seront en détention, à ce qu'ils soient traités humainement, conformément aux normes internationales, et à ce qu'ils aient le droit de voir leur famille, de recevoir des soins médicaux appropriés et de consulter l'avocat de leur choix.

Amnesty International demande en outre à tous les pays entretenant des relations diplomatiques avec le Laos de s'enquérir du sort de Thongpaseuth Keuakoun, de Kamphouvieng Sisaath, de Seng-Aloun Phengphanh, de Bouavanh Chanhmanivong et de Keochay dans le cadre de leur dialogue avec les autorités laotiennes.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni, sous le titre LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC The October Protestors: Where Are They? *Seule la version anglaise fait foi.*
La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – EFAI – juin 2000.